

## Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 3 septembre 2020

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Christelle MURON, M. Julien DEGOUT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Florence BERTHET, M. Bernard GERVAIS, Mme Pauline ARTHAUD, Mme Claudine VIAL, M. Lucien ESTINES, Mme Christelle BALICHARD, M. Claude FAYET, Mme Séverine BONJEAN, M. Laurent MARCOUX, Mme Béatrice BUTIN, M. Jean-Claude RICHARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Christian CHARRIERE ; Mme Célia GOUTTEGATAS et M. Stéphan BARTHELEMY qui ont donné respectivement procuration à Mme Pauline ARTHAUD et Mme Florence BERTHET.

Secrétaire de séance : M. Laurent MARCOUX

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire présente ses condoléances à Mme Christelle BALICHARD pour le décès de son beau-père, M. Robert Balichard.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **APPROUVE par 16 voix « pour », 1 « contre » et 1 « abstention »** le plan de financement du programme 287 « Logements passifs la Chana » et **AUTORISE** le Maire à demander les subventions auprès de l'Etat (DSIL), la Région et le Département ;
- **APPROUVE à l'unanimité** le rapport de l'eau 2019 ;
- **DECIDE** de reporter l'approbation du règlement intérieur du Conseil municipal à un prochain conseil ;
- **VALIDE par 17 voix « pour » et 1 « contre »** le recrutement à l'école publique de trois CDD ;
- **APPROUVE à l'unanimité** la prise en charge par la commune de la dissimulation des réseaux façades au carrefour central par le SIEL à hauteur de 14 741.50 € ; **DECIDE** une période d'amortissement de 15 ans de cette participation ; **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir sur ce dossier et **VALIDE** l'inscription de cette dépense au compte 2041582 en section d'investissement ;
- **ACCEPTE par 17 voix « pour » (M. le Maire ne participant pas au vote)** une subvention façade à M. & Mme TAMAIN Henri pour leur maison sise 13 le Mas ;
- **ACCEPTE à l'unanimité** une subvention façade à M. & Mme VILLENEUVE Pierre pour leur maison sise 10 Le Gripel ;
- **ACCEPTE à l'unanimité** le décompte définitif du SIEL concernant les Tranchées Gaz, Distribution BTS et Génie Civil Télécom au Lotissement la Provende TR 2, soit une participation communale de 15 592.39 € ;
- **ACCEPTE à l'unanimité** la convention type entre l'Etat et la commune de NOIRETABLE pour le transfert des Arrêtés municipaux et des budgets communaux, par voie électronique, en plus des délibérations du Conseil déjà en place ;
- **APPROUVE à l'unanimité** le devis de M. LIVET Denis pour les travaux de réfection de la Maison du Champ de Foire avant mise en location ;
- **VALIDE à l'unanimité** la voirie 2021 à prévoir par Loire Forez Agglomération : Village La Fressinie, Section la Fressinie à la Tavanie et le village de Vérines ;
- **DONNE un accord de principe** pour la désaffectation du chemin rural allant de la RD 1089 au village du Mas et **AUTORISE** M. le Maire à lancer l'enquête publique de 15 jours préalable à la cession de la partie du chemin rural désaffecté aux riverains ;

- **AUTORISE à l'unanimité** un mois de loyer (septembre 2020) gratuit à Mme Chassain Suzanne pour son logement au 2 rue de la Condamine, suite à un dégât des eaux ;
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à facturer à M. Rignault, propriétaire d'un bâtiment menaçant ruine au 2 montée du Champ de Foire, le montant de la facture de Prolians Plastique (achat de barrières de protection) et 4 h de temps passé pour ce dossier par un agent de la commune ;
- **EST INFORMÉ** que Mme Béatrice BUTIN est nommée membre de la commission de contrôle chargé de la régularité des listes électorales, suite au renouvellement du Conseil municipal, à la place de Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS ;
- **VALIDE à l'unanimité** le calcul de la participation des écoles de Vêtre sur Anzon et Cervières pour l'année 2020, soit un total de 8 491.01€ pour Vêtre sur Anzon (11 élèves en primaire et 4 élèves en maternelle) et un total de 1 103.13 € pour Cervières (3 élèves en primaire). **AUTORISE** le Maire à émettre les titres.
- **VALIDE à l'unanimité** la liste de 24 personnes proposée pour faire partie de la commission des impôts directs (CCID) : seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par le Centre des Finances Publiques ;
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à représenter la commune de NOIRETABLE à la Commission Locale D'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Loire Forez Agglomération ;
- **EST INFORMÉ** des remerciements du Tennis Club du Haut-Forez pour la subvention allouée au BP 2020 ;
- **EST INFORMÉ** de la proposition par Loire Forez Agglomération de mettre en vigueur une taxe GEMAPI (+1.05 % sur taxe foncière) ; **DEMANDE** à M. le Maire de voter contre au prochain Conseil Communautaire du 15 septembre 2020.
- **EST INFORMÉ** de la visite de Monsieur le Sous-préfet de Montbrison, ce samedi 5 septembre 2020, à 10 heures, en mairie ;
- **EST INFORMÉ** d'une réunion territoriale de secteur, organisée par Loire Forez Agglomération, sur le devenir de la compétence Voirie, le Lundi 14 septembre 2020 à 19h à la salle des fêtes de Noirétable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire, Denis TAMAIN.